

*Loi sur l'habitation*

ments convenables. Je ne veux pas insinuer qu'il est inutile d'apporter des modifications à la loi nationale sur l'habitation. Nous devons voir s'il est possible d'avoir des taux d'intérêt plus bas ou des prêts sans intérêt dans des cas particuliers. Ces politiques devraient porter au centuple notre placement en ressources humaines.

Je veux dire que le ministre et son ministère doivent trouver une façon de s'associer directement avec les dirigeants municipaux et les gouvernements régionaux. Ils doivent beaucoup plus décentraliser et se faire plus souples afin de répondre aux besoins locaux qui sont si différents d'une région à l'autre de notre pays. Je ne trouve aucune solution à ce défi dans les modifications dont nous sommes saisis maintenant. Celles-ci ne rendent pas les choses plus faciles pour les gens qui vivent à l'extérieur des municipalités organisées, dans des fermes ou sur de petites terres, ni ne leur donnent envie d'améliorer leur sort.

Un autre secteur me préoccupe. Étant donné les règlements archaïques qu'impose le Code national de la construction, aucune modification ou innovation sensible n'a été apportée aux méthodes classiques de construction, en particulier dans le secteur des maisons privées. Je connais personnellement un certain nombre de projets exécutés par des entreprises qui se sont appliquées à cette tâche et qui ont inventé des méthodes nouvelles de construire les maisons privées ou les logements familiaux, en utilisant de nouveaux matériaux. Je ne demande pas que la Société centrale d'hypothèques et de logement trouve le moyen de financer la construction d'iglous dans l'Arctique, mais cependant, je pense que dans certaines régions qui sont particulièrement éloignées ou qui connaissent un climat très rude, nous devrions nous écarter des exigences habituelles pour permettre l'emploi de matériaux qui pourraient être plus facilement disponibles que d'autres, et que nous devrions relâcher le règlement quelque peu strict qui régit à l'heure actuelle les prêts. Cela permettrait aux personnes qui vivent dans des logements en dessous des normes d'améliorer leur situation d'une façon plus simple, peut-être, mais toutefois plus pratique qu'elle ne l'est actuellement. Les modifications prévoient que des fonds seront disponibles aux fins de recherche et d'expérience et cela, pourrait-on penser, représenterait une solution partielle au refus actuel du gouvernement de s'écarter des méthodes classiques en matière de logements. D'autre part, monsieur l'Orateur, le fait même que ces fonds soient prévus nous rappelle que des programmes déjà existants comme le programme ARDA ou le programme d'avancement de la technologie industrielle n'ont pas réussi à obtenir les résultats souhaités.

Comment le ministre peut-il être certain que cette fois l'industrie canadienne et les entreprises du secteur privé profiteront de ces nouvelles conditions? Peut-il leur assurer qu'elles auront droit à ce fonds? Le problème peut demeurer le même. Le ministre et son personnel connaîtront la même frustration car il leur sera impossible de communiquer avec les personnes qui pourraient réellement proposer des innovations intéressantes. Il se peut, après tout, que ces personnes vivent à Flin Flon, ou à Taylor, en Colombie-Britannique, ou à Fort Nelson, à 500 milles du bureau de la Société le plus proche. Et l'agent qui leur rend visite depuis le bureau de Prince George sera de toute évidence un inspecteur qui arrive trois semaines trop tard et qui a déjà deux semaines de retard sur son programme de visites dans d'autres endroits. Il n'a aucun pouvoir pour étudier des idées nouvelles que quiconque pourrait souhaiter ajouter à la construction de

sa maison et il n'a pas intérêt à l'aider à formuler une demande de prêt.

Je me demande si ce n'est pas la vraie raison pour laquelle 85 p. 100 de la population du Canada vit dans des jungles de béton au lieu de participer à un genre de vie presque unique actuellement au Canada. Il serait intéressant d'examiner ce que font nos voisins de l'Ouest, comment ils mettent en valeur leurs terres septentrionales et quels avantages ils offrent aux gens qui partagent l'enthousiasme que suscite une région éloignée au cours de développement. Au Canada, les habitants du grand Nord ne bénéficient d'aucun encouragement. Ils n'ont que des peines en partage.

Particulièrement pour ce qui est du logement, celui qui s'aventure dans l'arrière-pays est des plus défavorisés, puisque les programmes sont conçus pour résoudre les problèmes des centres urbains et ne peuvent pas être appliqués aux situations rurales. En outre, bien entendu, dans le Nord il y a des exigences et des besoins particuliers, et les méthodes classiques de construction laissent beaucoup à désirer. La réponse est simple. Le ministre la connaît déjà parce qu'il a pris la peine de rencontrer les dirigeants municipaux et de s'entretenir avec eux. Aujourd'hui, nous avons eu l'occasion de parler à des maires et à des préfets des différentes régions du Canada. Il n'y a pas de doute qu'ils ont exprimé les idées que j'ai exposées dans mon discours d'aujourd'hui, même si je l'ai écrit bien avant de m'être entretenu avec les maires. N'at-on pas fait part au ministre des déceptions que nous, dans le domaine municipal, avons éprouvées en essayant de mettre en place des services si l'on peut dire?

• (2010)

La solution, c'est l'établissement d'un lien direct ou d'une association entre les entreprises et les conseils municipaux. Le logement constitue la priorité essentielle de tous les conseils municipaux ou régionaux du Canada. Quelle que soit l'importance de la municipalité et même la diversité des problèmes, néanmoins cette priorité existe. Tous les conseils municipaux du Canada ont un comité du logement, et ils seraient tous disposés à instituer une administration du logement sous l'égide de la Société centrale d'hypothèques et de logement, et je pourrais ajouter sans entraîner de frais pour cette dernière. Cette administration du logement s'occuperait des problèmes locaux, d'appliquer la loi pour répondre aux besoins locaux, d'utiliser les services existants pour suppléer à ceux qui ont été établis par la Société centrale d'hypothèques et de logement, tels que l'aide aux propriétaires occupants, le programme d'aménagement communautaire, l'aménagement de terrains, les logements publics, et d'autres. En somme, monsieur l'Orateur, nous aurions recours à des gens à l'échelon local pour résoudre des problèmes locaux et répondre aux besoins dans les régions dont j'ai parlé. C'est la seule façon d'agir. La population n'a pas le temps voulu de découvrir comment régler toutes les chicaneries administratives, notamment lorsqu'elle doit faire face à deux monstres bureaucratiques.

Pourquoi n'appliquons nous pas alors une véritable loi nationale sur l'habitation? Ce n'est certes pas le cas en l'occurrence. Les gouvernements provinciaux ont trouvé des moyens de tenir les fonctionnaires occupés en inventant toutes sortes de modifications stupides aux règlements. On trouve un parfait exemple de cet état de choses en Colombie-Britannique où une administration provinciale a mal interprété le mot «socialisme» au point où sa législation est incompatible avec la Déclaration cana-